

Réserve faunique La Vérendrye

LE PAYS AUX 4 000 LACS

Hugo Morrissette

La réserve faunique de La Vérendrye ne laisse personne dans l'indifférence. Si certains la considèrent avant tout comme un simple mal nécessaire à traverser lorsque l'on quitte la région par le nord-est, sortir des sentiers battus de ce territoire de 13 000 km carrés peut toutefois s'avérer étonnant.

Selon la Sépaq, la réserve était connue en 1939 sous le nom de « Réserve de la Route-Mont-Laurier-Senneterre ». C'est effectivement cette année-là que la route reliant Mont-Laurier à l'Abitibi devait se compléter. Devant l'évidence qu'il importe de protéger ce territoire immense, Québec lui confère le statut de parc, dix années plus tard. On le baptise « parc de La Vérendrye » en l'honneur de Pierre Gaultier de Varennes et de La Vérendrye, célèbre explorateur mort 200 ans plus tôt.

Au fil des années, le parc de La Vérendrye se développe et améliore son accessibilité. En 1979, il acquiert le titre de réserve faunique. Peu à peu, le territoire se fait connaître. Perçu comme le paradis des chasseurs et des pêcheurs, plusieurs amoureux du canot-camping le considèrent même comme le plus attrayant territoire au Québec.

La réserve fait aujourd'hui partie du réseau des réserves fauniques gérées par la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq).

Mais avec les richesses innombrables d'un territoire immense se dresse un défi : l'harmonisation des usages. Quand, sur un même espace, des chasseurs tentent de chasser, des pêcheurs tentent de pêcher, des campeurs tentent de camper, des compagnies forestières tentent de travailler et des communautés autochtones tentent de vivre, les défis à relever sont assurément nombreux.

COUPES FORESTIÈRES : PAS DE STATUT PARTICULIER

Les coupes de bois sont bel et bien une réalité dans la réserve faunique de La Vérendrye. Comme toutes les autres réserves fauniques, La Vérendrye ne bénéficie d'aucun statut particulier sur ce plan.

Pour le moment, la situation de l'industrie forestière a toutefois fait en sorte de diminuer la quantité de bois coupée. En 2010-2011, Québec rapporte que la superficie de forêt coupée s'établissait à 270 494 mètres cubes, et à 193 184 mètres cubes en 2009-2010.

« Des peanuts, image Serge Martel, directeur de la partie nord de la réserve faunique. Par le passé, il s'en coupait bien plus. On a vraiment constaté un ralentissement au cours des dernières années, comme partout. »

Il n'empêche que, comme l'explique le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, lorsqu'elles sont localisées dans les unités d'aménagement forestier, les réserves peuvent faire l'objet d'activités de ce genre. Toutefois, à compter du 1er avril 2013, les activités forestières s'y pratiqueront en vertu de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (LADTF).

Ce changement sera important pour la plupart des parties concernées. À l'heure actuelle, ce sont les compagnies qui sont autorisées à faire la récolte du bois, par le biais d'un permis. Elles sont aussi les responsables de la planification forestière et de la réalisation des travaux sylvicoles assurant le maintien du rendement forestier.

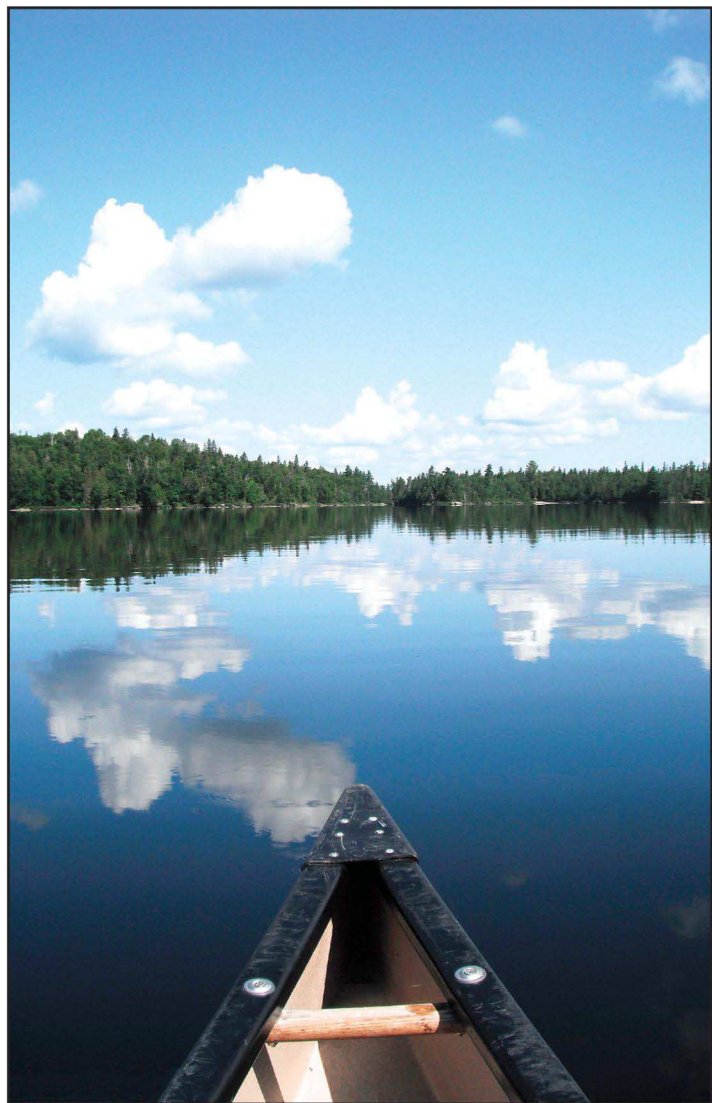


photo : Canot-camping La Vérendrye

On compte plus de 4 000 lacs dans la réserve

À partir du 1^{er} avril 2013, ce sera plutôt le Ministère qui assumera ces responsabilités en matière de planification et de réalisation. Selon Jancimon Reid, du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, la loi stipule aussi que la planification tactique et la planification opérationnelle de chacune des unités d'aménagement devront être faites avec le concours d'une table de gestion intégrée des ressources et du territoire (GIRT).

Les tables GIRT sont formées pour chacune des unités d'aménagement et regroupent les utilisateurs de la forêt publique concernée.

HARMONISER LES USAGES : PLUS QU'UN DÉFI

La réserve faunique de La Vérendrye représente l'un des principaux attraits de la province en matière de chasse, de pêche et de canot-camping. Si les acteurs responsables de ces trois activités touristiques ne souhaitent pas



Ceux qui pensent qu'aucune coupe ne se fait dans les réserves fauniques sont dans l'erreur

l'arrêt des coupes forestières dans la réserve, tous s'entendent toutefois sur une même prémisse : il faut s'harmoniser.

Avec plus de 4 000 lacs, la réserve englobe notamment le Grand-Lac-Victoria et les deux gigantesques réservoirs Dozois et Cabonga. Pas surprenant que plusieurs amateurs de canot-camping considèrent l'endroit comme le plus intéressant au Québec.

« Nous comptons plus de 800 km de sentiers balisés et plus de 2 000 km de sentiers possibles, précise Mélanie Blais, gérante de Canot-camping La Vérendrye. C'est à la fois très accessible pour les débutants et très attrayant pour les experts. Il y en a pour tous les goûts. »

PÉRIODES DE COUPES

Consciente que les coupes forestières sont nécessaires dans la réserve, Mme Blais déplore toutefois certaines pratiques. « On reçoit des plaintes de campeurs qui ont entendu de la machinerie pendant leur séjour. Je sais que les coupes sont nécessaires, mais je me demande parfois s'il est essentiel qu'il y en ait pendant notre saison de canot-camping. »

La question de la période est également le facteur majeur pour les chasseurs et les pêcheurs. Selon Jean-François Lamarre, chargé de projet pour les dossiers GIR (gestion intégrée des ressources) à la Sépaq, c'est surtout le transport qui dérange les touristes.

« Les forfaits de chasse ne sont pas donnés. Les chasseurs s'attendent donc à un cadre complètement sauvage. Mais quand des coupes sont pratiquées 24 h sur 24 en face de ton chalet, ça peut devenir frustrant. La Sépaq reçoit des dizaines de demandes de remboursement chaque année. »

« Quand la foresterie respecte les périodes de chasse à l'original, ça élimine environ 80 % des problèmes, ajoute Frédéric Lussier, directeur du secteur sud de la réserve. Pour moi, les opérations de débroussaillage sont inacceptables en période de chasse. »



Les campeurs se plaignent parfois du bruit causé par le transport

MEILLEURE COMMUNICATION

Pour Bernard Senécal, directeur des opérations chez Eacom, l'une des compagnies qui coupent dans la réserve, l'harmonisation se fait beaucoup mieux que par le passé. « Le simple fait que l'on s'échange nos calendriers saisonniers est un élément de nouveauté, relate-t-il. Cette action facilite la bonne entente. En période de chasse, on tente de se tenir loin des zones où les chasseurs se situent. On maintient aussi de bonnes relations avec les autochtones (Kitcisakik et Lac-Rapide). Eacom a développé une approche axée sur le respect. »

« Sans les compagnies forestières, il n'y aurait même pas de chemins d'accès à l'intérieur des terres de la réserve, rappelle-t-il. Le tourisme a besoin des compagnies pour entretenir les chemins utilisés par les visiteurs. Ce sont des coûts faramineux que nous absorbons nous-mêmes. »

LADTF

« La vigilance sera toujours de mise, reprend Frédéric Lussier, directeur du secteur sud de la réserve. Il faut protéger la faune comme l'original et le doré jaune, deux espèces très recherchées sur notre territoire. On essaie de demander des mesures d'harmonisation pour minimiser la perte d'habitat. Il reste beaucoup à faire. La nouvelle loi qui entrera en vigueur en 2013 est inquiétante. Faudra-t-il recommencer à zéro toutes les bonnes habitudes qui ont été entreprises? »

« Je n'ai pas l'impression que la concertation se fait comme elle le devrait. Les tables GIRT sont supposées émettre des recommandations pour 2013, mais seront-elles prêtes? Les tables



On trouve plus de 800 km de circuits de canot-camping dans la réserve

devraient présentement tenir les crayons, notamment au niveau des zones de coupe à suggérer, mais ce n'est pas le cas. »

Bernard Sénécal, de Eacom, voit 2013 comme un « mal nécessaire » qui, espère-t-il, « permettra au moins d'éliminer les mécanismes de contrôle futiles qui sont présentement imposés aux compagnies par le Ministère ».

« Mais il y a beaucoup de zones grises avec cette nouvelle loi, ajoute-t-il. Par exemple, on ne sait même pas qui sera responsable de la construction des chemins. Le gouvernement rapatrie beaucoup de responsabilités. Ça va prendre de meilleures communications avec les compagnies. »

QUELQUES ATTRAITS DE LA RÉSERVE DE LA VÉRENDRYE

- Deux immenses réservoirs, Cabonga et Dozois
- 800 km de circuits de canot-camping aménagés sur les lacs, les rivières et les réservoirs
- Exposition permanente au poste d'accueil sud : animaux à fourrure, poissons et oiseaux

SENTIERS D'INTERPRÉTATION :

- Chutes du lac Roland
- Forêt mystérieuse du lac de la Vieille
- Le Domaine : auto-interprétation sur l'utilisation du bois
- Baie des sables du Grand-Lac-Victoria

RÉSERVOIR DOZOIS, BARRAGE BOURQUE

- Le réservoir est utilisé pour stocker et déstocker l'eau afin de produire de l'électricité.
- Il est le réservoir de tête de la rivière des Outaouais.
- Le niveau au printemps est très sensible au volume de la crue.
- Il participe au contrôle des crues sur l'ensemble du bassin de la rivière des Outaouais.



Le saviez-vous?

Activité minière :

Au 1^{er} novembre 2011, on dénombrait dans la réserve 728 titres miniers, dont 674 titres d'exploration (claims) détenus par 37 groupes de titulaires distinctifs. Sur le plan de l'exploitation, on comptait 52 baux non exclusifs pour l'exploitation du sable et du gravier.

(Source : ministère des Ressources naturelles et de la Faune)